



*Fédération Nationale de l'Enseignement,  
de la Culture et de la Formation Professionnelle,  
de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière*

**SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DE  
L'ENSEIGNEMENT PRIVE (SNFOEP)**

6/8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex

Tél. : 01 56 93 22 22 Fax : 01 56 93 22 20

Email : [secretariat@fo-enseignement-privé.org](mailto:secretariat@fo-enseignement-privé.org)

---

**Communiqué du 18 janvier 2022**

**Le SNFOEP s'oppose à la signature de l'accord PSC dans la  
fonction publique**

Le SNFOEP suit depuis le début les négociations concernant la mise en place d'une mutuelle obligatoire dans la fonction publique. Cette mise en place concerne également les 143 000 enseignants du privé sous contrat, agents de droit public (décret du 8 septembre 2021). Le SNFOEP appuie la position de la FGF qui demande un caractère facultatif à cette PSC.

Pour le SNFOEP le projet d'accord proposé le 06 janvier 2022 ne montre aucune avancée, car les enseignants du privé sous contrat, bien qu'agents de droit public, sont au régime général des retraites, c'est-à-dire qu'ils sont exclus des bénéficiaires retraités tel que stipulé dans l'article 2.2. Par ailleurs le passage de 85 ans à 75 ans ne peut être une avancée dans la mesure où la cotisation à 175% de la cotisation d'équilibre arrivera encore plus vite et aura pour conséquence des augmentations à 175% très rapides, puisque les garanties d'augmentation ne concernent que les 5 premières années. Le principe de la solidarité ouvrière fondatrice de la sécurité sociale de 1945 est rompu et ces mesures n'y changent rien.

Le SNFOEP s'est opposé avec la confédération en 2013 à la mise en place d'une mutuelle obligatoire pour les salariés du privé. Il en est de même aujourd'hui.

**FO ne peut signer cet accord qui remet en cause le principe de la solidarité  
intergénérationnelle à laquelle FO reste attachée.**

**Revenons à nos fondamentaux et défendons la Sécurité Sociale de 1945.**